

DIX PROPOSITIONS SUR
L'AVENIR DE L'UNION
EUROPEENE

FLUCU □ ANAMARIA GEORGIANA
ETUDIANTE
LICENCE III, COLLEGE JURIDIQUE

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. »

Robert Schuman, Déclaration du 9 mai 1950

La recherche d'une solidarité réelle au cadre de l'Union Européenne reste encore un objectif à réaliser, même si cette démarche a été lancée il y a plus de cinquante ans. L'impression de cercle fermé que les peuples européens ont à l'égard de l'Union concernant la procédure de prise des décisions et la nomination de ses leaders vient d'être assouplie par certains instruments prévus par le Traité de Lisbonne.

En transformant la procédure de codécision en procédure décisionnelle ordinaire, le traité a conféré plus de pouvoir au Parlement européen, organe représentant les citoyens de l'Europe. En outre, les citoyens se sont vus attribués un moyen direct de proposition, à travers la proposition qu'ils peuvent soumettre, dans certaines conditions, à la Commission. Ces instruments viennent à l'encontre de la nécessité de mettre fin au déficit démocratique dont on a autant parlé dès le commencement du processus de la construction européenne.

Même si l'apport de ces changements est considérable, nous ne pouvons pas nous poser des questions sur la nécessité de prendre d'autres mesures dans cette direction. En regardant la nécessité de changer le status quo comme étant impérative dans toute situation où cette possibilité existe, nous allons présenter dans la suite dix propositions concernant une sphère large de la construction européenne. Ces propositions visent des domaines diversifiés, tels la répartition des pouvoirs, l'élargissement de la sphère des compétences européennes, l'éducation et les règles de fonctionnement de l'administration européenne. Nous avons exclu de notre liste un objectif actuel de l'UE, celui visant l'adhésion de l'UE à la Convention Européenne des Droits de l'Homme, par la simple raison de portée utilitariste selon laquelle nous considérons que cette démarche apportera plutôt des difficultés quant à la protection garantie aux individus. D'un part, tous les Etats Membres sont Etats partis à la Convention et ils sont ainsi tenus de faire respecter les droits y prévus. D'autre part, grâce à l'apport du traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'UE a la même valeur que les traités. Nous voyons donc que l'adhésion de l'Union ne créerait que des difficultés procédurales, les individus étant obligés d'épuiser les voies de recours européennes pour accéder à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. En outre, ils perdraient l'avantage de bénéficier des droits inscrits dans Charte et non-prévus par la Convention.

Nous allons présenter ensuite les dix propositions nécessaires à notre égard pour corriger les faiblesses actuelles de la construction européenne.

1ère proposition : Election directe du président du Conseil européen

La nécessité de « personnaliser » l'Union s'impose car ses leaders sont perçus comme dépourvus de légitimité directe. L'élection directe du président du Conseil européen donnerait la possibilité de doter l'Union d'un visage connu partout dans l'Union. Son élection au cadre d'un suffrage universel, au moment des élections pour le Parlement européen, devrait se faire pour un mandat de 5 ans. La candidature devrait être ouverte à tout citoyen européen démontrant le soutien d'un certain nombre d'électeurs.

Le résultat visé par cette proposition est de rapprocher les citoyens des leaders européens, car le président sera perçu comme représentant direct des citoyens.

2ème proposition : Etablissements d'enseignement coordonnés par les institutions européennes

La création des établissements d'études supérieures, coordonnés par les institutions européennes pourrait constituer un moyen de rendre plus efficace l'administration. Cette proposition va dans le sens de faire financer par les institutions ces établissements, ayant aussi des conditions d'admission non-discriminatoires, et étant placées près des sièges des institutions européennes pour faciliter des stages courants.

Un tel milieu d'enseignement assurerait une base de recrutement des fonctionnaires.

3ème proposition : Règles communes en matière de justice transitoire

Après l'écoulement de 20 ans depuis la chute du communisme dans les pays de l'Europe centrale et orientale et le fait qu'un grand nombre des membres actuels de l'UE sont des anciens Etats communistes imposent la nécessité d'établir au niveau européen des règles communes en matière de justice transitoire.

Cette proposition va dans le sens de régler par des actes législatifs européens la situation des ex-leaders communistes, des propriétés confisquées par les régimes communistes, du régime d'indemnisation des victimes du régime et de l'accès aux archives.

Le résultat attendu est la réalisation d'un cadre législatif harmonisé qui respecte le principe de sécurité juridique et plutôt la clarification de la situation des propriétés confisquées.

4ème proposition : Reforme de la classe politique par des règles européennes

Le problème de l'intégrité de la classe politique est un problème à portée européenne. Ce qui s'impose donc est la réglementation par la voie des actes législatifs européens des règles communes en matière de bonne organisation de la vie politique. Parmi ces règles on pourrait retrouver des règles concernant la possibilité de porter devant le juge les hommes politiques, le financement des parties politiques, des règles visant l'interdiction de la possibilité de quitter son parti en faveur d'un autre parti. Toutes ces règles devraient assurer un degré plus élevé de responsabilité des hommes politiques.

5ème proposition : Réglementation européenne sur l'accès aux fonctions publiques nationales

Etant donné que les fonctionnaires nationaux arrivent à gérer des affaires ayant une portée européenne, il est nécessaire qu'ils aient un certain niveau de connaissances de droit européen.

Gardant à l'esprit que les fonctionnaires nationaux constituent une base de recrutement des fonctionnaires européens, ce qui s'impose est de créer des règles au niveau européen pour diriger le processus de recrutement.

A côté des avantages énoncés, il s'ajoute la possibilité d'écarter tout soupçon de corruption.

6ème proposition : Politique d'immigration

Tenant compte du fait que le nombre des immigrés est de plus en plus grand, que les immigrés pourront représenter une solution au problème du vieillissement de la population européenne et que le niveau européen est le plus approprié pour donner une solution au problème de l'immigration, ce qui s'impose est de créer un portefeuille sur la politique immigrationnelle au cadre de la Commission européenne, dont le commissaire soit en charge de coopérer avec les administrations nationales pour faire des propositions sur des mesures obligatoires à être prises au cadre des Etats membres.

La direction de travail et de recherche devrait être celle d'éliminer toute contradiction entre les accords conclus par les EM avec des Etats tiers, le résultat se concrétisant dans un acte législatif obligatoire dans tous les Etats membres.

7ème proposition: Bureaux de consultation visant la facilitation de l'accès aux fonds européens

Etant donné que le motif principal du déficit d'absorption des fonds européens est du au manque d'information, ce qui s'impose est de créer des bureaux de consultation qui travaillent en liaison avec les institutions fiscales nationales, et qui soient placés sous la direction de la Commission

8ème proposition : Bourse européenne d'emplois

Le nombre croissant des chômeurs impose la prise des mesures qui assurent un meilleur dialogue entre les employeurs et les potentiels employés.

Il est nécessaire de créer des moyens pour faciliter l'échange de telles informations au niveau européen. Un tel moyen pourrait être la création d'une bourse d'emplois, administrée par la Commission, en assurant ainsi le respect des règles de concurrence et de libre circulation des personnes.

9ème proposition : Curriculum obligatoire de culture, fonctionnement et histoire européennes

Pour renforcer le sentiment de solidarité, il est nécessaire de rendre obligatoire, dans les systèmes éducationaux des Etats Membres, l'étude d'un curriculum concernant la culture, l'histoire et le fonctionnement de l'UE, qui s'ajoute aux curriculums nationaux.

Les nouvelles générations vont ainsi être plus familiarisées avec la construction européenne, elles auront des connaissances pour connaître ses faiblesses et donc la possibilité de les corriger.

10ème proposition : Stages d'étudiants

Pour équilibrer l'échange universitaire, il est nécessaire d'imposer au cadre européen des obligations visant l'enseignement dans des langues étrangères. Ainsi, il y aura un échange balancé entre les universités de l'ouest et les universités de l'est, ce qui va créer des liaisons qui vont contribuer au renforcement de la solidarité de fait entre les citoyens européens. Le programme de bourses Erasmus va ainsi comprendre plus d'étudiants et va se voir accompli.